

Image not found or type unknown



Renseignement vente maison suite divorce

Par **isa3969**, le **13/10/2009** à **13:50**

Bonjour, nous avons acheté une maison comptant en 2003, avec des indemnités que mon mari a touché suite à un accident de la route. nous sommes mariés sous le régime de la communauté. notre couple rencontre quelques difficultés. mon mari me dit que si l'on vient à divorcer, que je ne toucherai rien sur la maison car celle ci a été payée avec son argent. comment cela se passe??? merci sincèrement pour votre réponse. Isabelle.